

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 DECEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 23 décembre à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de La Commune de LA BOUILLADISSE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur José MORALES.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 18 décembre 2024.

M. Régis ANFOSSI, Mme Marie-Sophie ARNOLD, M. Laurent CHAUVIN, Mmes Aurélie FANTINO et Anne RAIMOND sont absents.

M. Stéphane BERTOLINA, Mmes Virginie BOURGUE, Aurélie CHATAIGNIER, Muriel RICARD et M. David LEHMANN ont respectivement donné pouvoir à Mmes Joëlle BATTESTINI, Sandrine BRETAGNE, M. Claude NEGRO, Mme Michelle BLANCHARD et M. José MORALES.

Inscrits : 29

Présents : 19

Votants : 24

69 - OBJET : Solidarité avec la population de Mayotte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de La Bouilladisse tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte, notre 101^e département.

Mayotte est un territoire riche de sa diversité, de sa culture et de son histoire. C'est aujourd'hui un territoire qui traverse une épreuve sans précédent. Aujourd'hui et plus que jamais, la commune souhaite apporter son soutien à tous les Mahoraises et Mahorais.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal que la commune de La Bouilladisse contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- **FAIRE UN DON** d'un montant de 6.547,00 € (six mille cinq cent quarante-sept) à la Protection civile - domicilié Tour Essor - 14 rue Scandicci - 93500 PANTIN.

Entendu le rapport qui précède, le Conseil Municipal

APPROUVE ce soutien à la population de Mayotte,

AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE